

C : Coordination des processus de travail en entreprise

C6 : Exécuter des travaux en comptabilité financière (option "Finances") - Mandat pratique 1

Participer à l'établissement des comptes annuels

Objectifs évaluateurs :

- c6.ef1 : Ils exécutent des travaux comptables respectant les dispositions légales. (C3)
- c6.ef2 : Ils fournissent des informations sur les déclarations de salaires. (C3)
- c6.ef3 : Ils accomplissent des tâches et des mandats dans le cadre de l'établissement des comptes annuels. (C3)
- c6.ef4 : Ils vérifient la plausibilité des résultats de leurs travaux comptables et prennent des mesures correctives. (C4)

Recommandation : année d'apprentissage 3 (spécifique à l'option)

Mandat pratique

Exposé de la situation

Quel bénéfice ton entreprise a-t-elle réalisé l'année dernière et combien a-t-elle dépensé et pour quoi faire ? Tout cela figure dans les comptes annuels. Presque tous les thèmes de la comptabilité financière y sont représentés.

Mais ces comptes annuels doivent d'abord être établis. En tant que professionnel(le), tu peux y participer activement. Ce mandat pratique te donne la possibilité de le faire.

Séries d'exercices

Exercice n°1 :

Cherche avec ton supérieur hiérarchique une tâche que tu peux assumer dans le cadre de l'établissement des comptes annuels. Cela peut être par exemple

- Contrôler les comptes (par ex. compte de l'assurance sociale, compte de la caisse de pension)
- Comparer les comptes et transférer les écritures erronées
- Passer des écritures de fin d'année et classer les pièces justificatives correspondantes
- Faire l'inventaire et présenter les positions en montants monétaires
- Tenir des livres auxiliaires (p. ex. comptabilité des débiteurs, comptabilité des créanciers, comptabilité des placements)

- Collaborer à l'établissement des déclarations de salaire et répondre à d'éventuelles questions à ce sujet
- Prendre contact avec les services internes et leur demander, par exemple, de récupérer des créances en souffrance (remarque : transitoires)
- Effectuer des recherches en rapport avec la TVA



Tu peux également mettre en œuvre le mandat pratique plusieurs fois avec différents mandats de la clôture annuelle.

Exercice n°2 :

Exécute le mandat, contrôle ton résultat et montre ton résultat à ton supérieur. Apporte d'éventuelles mesures correctives.

Directives spécifiques à l'entreprise :



Compétences opérationnelles

Auto-évaluation

Question directrice 1 : Suis-je en mesure d'apporter une contribution efficace aux comptes annuels ?

Critères de compétence

Je procède de manière concentrée et systématique lors du rapprochement des comptes.

Les réservations erronées seront immédiatement annulées.

Je classe proprement tous les justificatifs correspondants.

Lorsque je fais un inventaire, je présente clairement les positions en montants monétaires.

Lorsque je suis en contact avec les services internes pour des créances en souffrance, je me montre toujours aimable et prévenant.

Question directrice 2 : Est-ce que je parviens à exécuter des tâches comptables en conformité avec la législation ?

Critères de compétence

Je tiens toujours soigneusement à jour différents registres d'aide.

Je vérifie toujours de manière critique la plausibilité des résultats de mes tâches comptables avant de clôturer les travaux.

Si je découvre des erreurs ou des incohérences dans mes résultats, je prends immédiatement des mesures correctives.



Évaluation par un tiers

Question directrice 1 : Est-il/elle en mesure de contribuer efficacement aux comptes annuels ?

Critères de compétence

Il/elle procède de manière concentrée et systématique lors du rapprochement des comptes.

Il/elle modifie immédiatement les réservations erronées.

Il/elle classe proprement toutes les pièces justificatives correspondantes.

Lorsqu'il/elle fait l'inventaire, il/elle présente clairement les positions en montants monétaires.

Lorsqu'il/elle est en contact avec les services internes pour des créances en souffrance, il/elle se comporte toujours avec amabilité et courtoisie.

Question directrice 2 : réussit-il/elle à exécuter des tâches comptables en conformité avec la législation ?

Critères de compétence

Il/elle tient toujours soigneusement à jour différents registres auxiliaires.

Il/elle vérifie toujours de manière critique la plausibilité des résultats de ses tâches comptables avant de clôturer les travaux.

S'il/elle découvre des erreurs ou des incohérences dans ses résultats, il/elle prend immédiatement des mesures correctives.
